

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0870

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 61, rue Henri Barbusse et appartenant aux conjoints Chizat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, pour terminer l'élargissement de la rue Henri Barbusse à Pierre Bénite, l'immeuble situé au numéro 61 de cette voie et appartenant aux conjoints Chizat.

En outre, le surplus de ce tènement, après élargissement, pourrait permettre l'extension d'un atelier de la subdivision voirie VT/PO, contigu.

Il s'agit d'un tènement de 459 mètres carrés ainsi que du bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée à usage d'habitation qu'il comporte.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, les conjoints Chizat céderaient ledit immeuble au prix de 36 587,76 € admis par le service des domaines ;

Vu ledit dossier d'acquisition ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le présent dossier d'acquisition et le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499.

Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 36 587,76 € pour l'acquisition et à hauteur de 1 270 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,